



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Imagine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Fondation Imagine
24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Imagine

24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la fondation Imagine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Imagine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), décrites de manière appropriée dans la note "Compte d'emploi des ressources" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Fondation Imagine



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2024

KPMG SA

Isabelle Le Loroux

Associée

Comptes annuels

31/12/2023

IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES

24 boulevard du Montparnasse

75 015 Paris

Table des matières

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF.....	5
COMPTE DE RESULTAT – Partie 1	6
COMPTE DE RESULTAT – Partie 2	7

ANNEXES

PREAMBULE	9
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	13
EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE	18
REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	19
Règles générales	19
Notes relatives à certains postes du bilan.....	22
Notes relatives à certains postes du compte de résultat	36
AUTRES INFORMATIONS	44
Informations sociales	44
Rémunérations des dirigeants.....	44
COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES.....	44

Bilan et Compte de résultat

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	2023			2022
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	420 359	362 003	58 355	22 050
Immobilisations incorporelles en cours	35 710	35 710		
Avances et acomptes				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 668 884	16 607 846	4 061 038	2 749 397
Immobilisations corporelles en cours	419 034		419 034	682 304
Autres	8 821 643	4 559 344	4 262 299	1 925 794
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations et Créances rattachées	505 650	358 154	147 496	147 496
Autres titres immobilisés	3 786 350		3 786 350	3 725 350
Prêts				
Autres	300		300	300
TOTAL I	34 657 931	21 923 057	12 734 874	9 252 691
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 888 452		6 888 452	5 455 234
Créances reçues par legs ou donations	32 000		32 000	
Autres	57 300 246		57 300 246	56 483 019
Valeurs mobilières de placement	26 650 837		26 650 837	17 703 109
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 082 668		13 082 668	20 504 985
Charges constatées d'avance	173 054		173 054	175 705
TOTAL II	104 127 257		104 127 257	100 322 052
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	138 785 188	21 923 057	116 862 131	109 574 743

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 000 000	1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	10 872 287	5 652 794
Excédent ou déficit de l'exercice	16 310	5 219 493
Situation nette (sous total)	11 888 596	11 872 287
Fonds propres consommables	11 900 000	11 900 000
Subventions d'investissement	1 984 989	2 707 064
Provisions réglementées		
TOTAL I	25 773 585	26 479 350
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	13 683 278	9 445 062
TOTAL II	13 683 278	9 445 062
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	702 552
Provisions pour charges	262 780	188 405
TOTAL III	262 780	890 957
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 032 093	7 670 305
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 331 953	3 230 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	313 141	314 256
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	66 465 301	61 543 978
TOTAL IV	77 142 488	72 759 374
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	116 862 131	109 574 743

COMPTE DE RESULTAT – Partie 1

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 1		
	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 699 340	4 441 191
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 200 620	17 130 329
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 728 734	6 654 919
Mécénats	5 297 000	4 821 400
Legs, donations et assurances-vie	32 000	37 500
Contributions financières	4 872 653	2 687 163
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 110 842	1 497 424
Utilisations des fonds dédiés	9 445 062	2 948 570
Autres produits	300	3 348
TOTAL I	48 386 551	40 221 844
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 977 078	3 427 407
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 938 007	6 330 299
Aides financières	6 514 023	4 343 695
Impôts, taxes et versements assimilés	560 122	442 381
Salaires et traitements	9 436 756	7 373 899
Charges sociales	3 607 176	2 723 387
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 800 992	1 743 576
Dotations aux provisions	74 375	
Reports en fonds dédiés	13 683 278	9 445 062
Autres charges	233 418	285 129
TOTAL II	49 825 226	36 114 836
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 438 675	4 107 008
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	549 423	34 735
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	4 061	814
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	553 484	35 548
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	80	
Différences négatives de change	2 510	3 804
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	2 590	3 804
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	550 895	31 745
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 887 781	4 138 753

COMPTE DE RESULTAT – Partie 2

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 2		
	2023	2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	904 312	1 080 875
<i>Dont correction d'erreur</i>	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	904 312	1 080 875
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	221	135
Sur opérations en capital	-	-
<i>Dont correction d'erreur</i>	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	221	135
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	904 091	1 080 740
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	49 844 347	41 338 267
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	49 828 037	36 118 774
EXCEDENT OU DEFICIT	16 310	5 219 493
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	20 040	50 776
Prestations en nature	406 833	2 703 525
Bénévolat		16 257
TOTAL	426 873	2 770 558
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	31 935
Mises à disposition gratuite de biens	-	18 841
Prestations en nature	-	2 703 525
Personnel bénévole	-	16 257
TOTAL	-	2 770 558

Annexes

PREAMBULE

Cette annexe détaille les comptes annuels de l'Institut *Imagine*, clos le 31/12/2023.

Les comptes annuels 2023 sont présentés en application du nouveau règlement comptable n° 2018-06, mis en œuvre à partir de l'établissement des comptes 2020.

Pour mémoire, en vertu de ces dispositions, plusieurs modifications substantielles ont été appliquées par rapport aux exercices antérieurs à 2020 et conformément à la présentation des comptes au 31/12/2020 :

- Éléments descriptifs complémentaires intégrés à la présente annexe concernant :
 - o La description de l'objet social de la Fondation,
 - o La politique de gestion de la dotation consommable,
 - o Un ensemble de tableaux nouveaux complémentaires détaillés plus bas.
- Nouvelle présentation du compte emplois ressources en deux documents :
 - o Compte de résultat par origine et destination (CROD), nouveau document réglementaire, correspondant à l'ancien compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emploi,
 - o Compte emplois ressources (CER) qui vise à présenter les seules ressources issues de la générosité du public, par origine et affectation.
- Retraitements comptables majeurs impactant la présentation du bilan, du compte de résultat, du CROD et du CER, et concernant majoritairement :
 - o Le traitement des subventions d'investissement dont l'intégralité des montants antérieurs à 2020 a été portée au passif, avec reprise des quotes-parts en recettes exceptionnelles,
 - o Le traitement des fonds dédiés au passif, dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance, les fonds dédiés étant dorénavant réservés i) aux financements fléchés sans durée d'exécution (très peu fréquents) ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales) ; ils n'intègrent donc plus les mises en réserves des subventions fléchées, publiques et privées, qui y figuraient précédemment et qui sont désormais traités en produits constatés d'avance,
 - o Identification d'une nouvelle typologie de produits d'exploitation « contributions financières » regroupant les financements des organismes privés à but non lucratif qui figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public au titre des subventions privées ou des dons manuels fléchés,
 - o Intégration au bilan des montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés.

Les comptes clos au 31/12/2023 présentent ainsi un total de bilan avant répartition de **116 862 131 euros** (contre 109 574 743 euros en 2021) et un compte de résultat dégageant un excédent de **16 310 euros** (après un excédent de 5 219 493 euros en 2022, 2 549 470 euros en 2021 et 3 016 795 euros en 2020).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales

Objet social et missions sociales

L'Institut *Imagine* a pour vocation d'accélérer les avancées diagnostiques et thérapeutiques au bénéfice des patients atteints de maladies génétiques. Pour cela, il a pour mission de développer des programmes de recherche fondamentale, translationnelle et clinique, de soins, de formation et de valorisation, visant l'accélération de l'innovation en santé et du transfert de technologies afférentes pour les unités de recherche et les unités cliniques qui le composent, telles que fédérées au sein des programmes intégrés de recherche et de soins qui fondent les projets de sa feuille de route stratégique.

Dans sa délibération n° 2011-02, le Conseil d'administration a défini l'objet social de la Fondation en l'article 1er de ses statuts (Décret du 16 août 2011 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'une fondation de coopération scientifique).

L'Institut « est un centre d'excellence sur les maladies génétiques, au sein de l'hôpital Necker - Enfants malades et de l'université Paris Descartes. Il s'appuie sur des équipes de recherche biomédicale de réputation mondiale, sur des services de soins reconnus, sur une formation universitaire spécifique et sur une valorisation efficace des découvertes.

Tout établissement, organisme de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, public ou privé, français ou étranger, groupement de coopération sanitaire, centre hospitalier et universitaire, centre de lutte contre le cancer, ainsi que toute autre personne morale de droit privé telle qu'une entreprise, une fondation ou une association, peuvent participer à ce centre, comme fondateur ou comme membre partenaire.

La fondation a pour but d'apporter à l'Institut des maladies génétiques des moyens complémentaires dans le cadre d'une stratégie qui vise à renforcer l'interactivité scientifique et le rayonnement international, permettant d'attirer des scientifiques de haut niveau et d'accueillir de jeunes talents au bénéfice de la santé et du progrès médical. Elle intègre un objectif de valorisation et d'initiatives de transfert de technologies et s'ouvre au secteur privé. »

Moyens mis en œuvre

L'article 1 des statuts de la Fondation se poursuit ainsi :

« Pour l'accomplissement de ces missions, la fondation :

1. met en place tous les moyens requis,
2. conclut avec l'Etat une convention précisant les objectifs en termes d'ouverture internationale et de mise en œuvre d'une stratégie scientifique, ainsi que les indicateurs scientifiques et financiers permettant d'en suivre la réalisation,
3. conclut avec les fondateurs des conventions pluriannuelles précisant les conditions de leur collaboration avec la fondation. »

Pour accomplir son objet et ses missions sociales, la Fondation *Imagine* a pour mission d'apporter des moyens complémentaires aux composantes de l'institut en développant le recours aux subventions publiques nationales et européennes ainsi qu'aux subventions privées, y compris à l'international, en déployant une politique de contractualisation avec le monde socio-économique en matière de collaborations avec et de prestations pour l'industrie, ainsi qu'en mettant en œuvre une campagne de collecte faisant appel à la générosité du public.

L'institut déploie une feuille de route stratégique validée par ses membres fondateurs et soumise à l'approbation du jury international des instituts hospitalo-universitaires (IHU), visant i) une trajectoire financière pluriannuelle de soutenabilité par levée de fonds publics et privés, couplant ressources collectives au bénéfice des programmes, des dispositifs et des moyens de fonctionnement spécifiques de l'institut et ressources hébergées ciblant des projets de recherche spécifiques, ii) des programmes de travail déclinant

des dispositifs et outils d'accélération en matière de cohortes et bases de données, génomique et bio-informatique, plateformes physiopathologiques, recherche clinique, ressourcement scientifique et création de valeur, formations par et à la recherche, sciences humaines et sociales, développement et exploitation, iii) un corpus contractuel pluriannuel avec ses membres fondateurs.

Les conventions pluriannuelles avec les membres fondateurs en cours ont été soumises à l'approbation du Conseil d'administration en sa séance de décembre 2018 pour une durée alignée sur celle de la labélisation de l'Unité mixte de recherche 1163 par l'INSERM et l'Université Paris Cité. Elles s'appliquent du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Conformément à la convention attributive d'aide de l'ANR n° ANR-10-IAHU-01 du 3-11-2011, elles précisent les conditions de la collaboration des membres fondateurs avec la Fondation et garantissent la transparence des flux financiers et leur processus d'affectation aux activités de soins, de recherche, de formation et d'innovation.

Informations sur la politique de gestion des dotations

En vertu des articles 433-1 à 433-3 du NRC 2018-06, une information sur la politique de gestion des dotations consommables et des dotations non consommables doit être donnée au Conseil.

La dotation initiale de la Fondation est constituée des apports en fonds propres de ses membres fondateurs selon la répartition suivante :

Dotation initiale

	Montant au 31/12/2022	Variation de l'exercice	Montant au 31/12/2023
AP-HP	250 000 €		250 000 €
INSERM	250 000 €		250 000 €
Université Paris Descartes	200 000 €		200 000 €
AFM	3 200 000 €		3 200 000 €
Mairie de Paris	1 000 000 €		1 000 000 €
Fondation HP-HF	4 000 000 €		4 000 000 €
Etat	4 000 000 €		4 000 000 €
Total	12 900 000 €		12 900 000 €
Reprise dotation initiale	- €		- €
Total net	12 900 000 €	- €	12 900 000 €

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fondation, La part non consommable de la dotation est fixée à 1 000 000 euros.

La part non consommable de la dotation est actuellement sécurisée au sein des immobilisations financières à l'actif de la Fondation (contrat de capitalisation).

La part consommable de la dotation, intégralement reconstituée à l'issue des comptes 2017, demeure intacte en 2023. Elle est couverte à date de clôture par le montant des placements financiers sur comptes à terme.

L'article 14 des statuts précise par ailleurs que « les ressources annuelles de la fondation se composent :

1° du revenu de la dotation et de la partie de cette dernière consacrée au financement des actions de la fondation, étant précisé que la fraction de la dotation susceptible d'être consommée annuellement ne peut excéder 20% du montant initial de la part consommable de la dotation ;

2° des dons et des legs ;

3° du produit des libéralités et des biens immobiliser ;

4° des revenus de la valorisation des découvertes issues des recherches réalisées dans l'institut ;

5° de toutes autres ressources et notamment du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ».

La partie consommable de la dotation peut ainsi faire l'objet d'une reprise pour les besoins de financement des actions de la Fondation.

Il a par conséquent été décidé par le conseil d'administration dans sa délibération du 29 juin 2021 une politique de gestion de la dotation ainsi définie :

- La politique de gestion de la dotation de la Fondation vient confirmer la possibilité de consommation annuelle fixée par les statuts de la Fondation en ses articles 12 et 14, ainsi que les conditions venant la limiter par détermination d'un seuil de part non consommable à 1 million d'euros et d'un plafond maximal de reprise sur un même exercice de 20% de la part consommable.
- Elle vient préciser qu'il ne sera fait appel à ce recours qu'à titre exceptionnel et après épuisement des autres ressources de la Fondation, cette dernière mettant tout en œuvre pour dégager par ses produits d'exploitation les ressources financières nécessaires au financement de ses projets. En cas d'épuisement des ressources mobilisables pour l'exercice en cours, le déficit potentiellement généré viendra consommer prioritairement le report à nouveau précédemment constitué.
- La Fondation se fixe par conséquent pour objectif de reconstituer intégralement sa dotation à l'issue d'une éventuelle reprise, sous réserve des projets d'investissements qui auraient été décidés par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dynamique

Malgré la crise inflationniste et énergétique traversée, l'exercice budgétaire 2023 se clôt en équilibre de résultat progression des actifs après des investissements technologiques et d'infrastructure d'importance et l'obtention de nouveaux contrats de financement de recherche pluriannuels d'envergure, préservation des réserves antérieurement acquises et d'un niveau de trésorerie élevé dont le placement a permis des rendements significatifs.

L'année 2023 est ainsi celle de la consolidation du changement d'échelle atteint les exercices précédents, marquée par de forts taux de croissance, que ce soit ceux des différents postes du bilan (actif net à 117M€, en progression de +7% après une progression de 32% en 2022) et ceux du compte de résultat (produits totaux à 49,8M€, en progression de 21% alors même que 2023 est une année sans gala Heroes). La trésorerie atteint 39,8M€ sont les deux tiers en valeurs mobilières de placement.

Les grands équilibres des comptes 2023 sont la traduction d'une **dynamique très soutenue de recherche** permise à la fois par par les **réussites à des appels à projets structurants** et par une **mobilisation importante de fonds privés issus des dons et du mécénat**.

Les forts taux de croissance sont ainsi la résultante des succès des équipes bénéficiaires de **contrats publics et privés en nombre et volume toujours croissants (+55% sur l'exercice), représentant près de la moitié du budget en 2023** : nouveaux grants européens d'envergure remportés, taux de succès confirmés à l'appel à projet générique de l'ANR, déploiement des programmes de Recherche Hospitalo-Universitaire, maintien d'une forte dynamique de contrats industriels. L'exécution de l'ensemble de ces contrats s'est sensiblement accélérée lors de l'exercice 2023 et les taux d'avancement des projets sur contrats hébergés ont progressé.

Ils sont aussi la résultante de l'accélération du rythme de mise en œuvre des programmes stratégiques de la feuille de route de l'IHU. Ces programmes relèvent du **ressourcement scientifique** permis par les appels d'offre de la fondation *Imagine* (recrutement à l'international, financements de maturation, de prématuration et de bioentrepreneuriat, programmes de formation par et à la recherche, double-cursus, programmes en sciences humaines et sociales), du **développement des plateformes en termes d'investissements cruciaux (IRM3T, cryogénie) et d'expertises** dédiées à l'exploration des données (analyse en cellule unique, génomique, bioinformatique, datascience et intégration des omiques) ainsi que de jalons cruciaux atteints dans le déploiement des **stratégies de communication** (campagne de notoriété, espaces gracieux de diffusion médiatique, ouverture à la société) et **de levée de fonds que ce soit au titre du mécénat (+10%) qu'au titre des contributions financières (quasi doublement), traduisant le dynamisme de la campagne** grands donateurs (nouvelles recrues sur prospection, exécution de chaires et programmes mécénaux et lancement d'un fonds de partage, poursuite des opérations de marketing et d'arrondis solidaires, fidélisation des donateurs).

Les comptes 2023 sont également l'expression du contexte inflationniste national impactant les achats d'énergie mais aussi le taux d'augmentation collective appliqué en 2023 sur la masse salariale pour compenser l'inflation 2022. L'ensemble des charges progresse dès lors de +38% en 2023, pour la deuxième année consécutive.

Cette dynamique a été permise par une **mobilisation des fonctions support à la recherche**, dans un contexte de renouvellement de membres clés de l'équipe de direction.

Les comptes 2023 se clôturent en **conformité aux perspectives de clôture et dans le respect des équilibres du budget voté**, la solidité du pilotage resserré permettant la conduite des actions prévues par la feuille de route stratégique de l'institut 2019-2028. **Trésorerie et résultat** de l'exercice traduisent le maintien de la santé financière de l'institut. L'effet de levier de l'investissement de l'Etat souhaité par le programme investissement d'avenir est garanti par la **poursuite de la décroissance de la part de la subvention IHU** dans

le total des produits au profit des fonds propres levés, publics et privés. Le taux d'affectation des fonds issus de la générosité du public aux **missions sociales** de l'institut atteint **80%**, les **taux de croissance** des volumes gérés par la fondation appelant une **adaptation et un renfort des services support administratifs**, à poursuivre dans l'avenir.

Le résultat légèrement excédentaire présenté au bilan, contrairement à ce qui avait été voté au conseil d'administration, est notamment le fait de produits exceptionnels (redevance de brevets à hauteur de 1,2M€ et reprise de la provision du fait de l'apurement du litige en cours auprès de l'administration fiscale à hauteur de 0,7M€).

Contexte et cadrage

Après l'année charnière 2019 où la Fondation *Imagine* s'était vue prolongée par décision du Premier Ministre en tant qu'Institut hospitalo-universitaire (IHU) pour la période 2020-2024, et attribué une subvention complémentaire de 17 millions d'euros sur cette période au titre du programme investissement d'avenir, les années précédant l'exercice 2022 ont été fortement marquées par la crise sanitaire et économique, appelant dans le même temps un pilotage resserré des mesures de la feuille de route de l'institut (mises en œuvre conditionnées, lissage ou report) et une stratégie de riposte visant à repenser les modèles de levée de fonds et à maintenir un niveau élevé de développement des projets malgré la contrainte. Cette stratégie se fondait sur une **ambition contrôlée et raisonnée** – visant à sécuriser le programme socle IHU1 et à accélérer sur les priorités stratégiques essentielles validées en feuille de route. Les **fondements du pilotage** conduit depuis lors reposent sur une construction méthodologique en trois dimensions (programme socle, programme d'accélération, exécution des contrats hébergés sur recettes acquises), une mécanique fine d'affectation des recettes à chacun des postes de dépenses, un séquençement mensuel de l'ensemble des mesures, certaines étant conditionnées et suspendues à la réussite des objectifs de levée de fonds collective.

Dans la continuité, le conseil d'administration a validé en décembre 2022 un **budget prévisionnel 2023** traduisant en 2023 une accélération graduée de l'exécution de la stratégie. Les enjeux du budget voté par le conseil étaient ainsi d'assurer une pleine ambition de feuille de route à la veille de l'évaluation IHU (ressourcement scientifique, renforcement bioinformatique et science des données, l'Intégration clinique/recherche, accompagnement des jeunes chercheurs, actions de notoriété et de reconnaissance, le Développement du programme SHS), de lancer le programme d'extension et de schéma directeur global pour en garantir l'aboutissement en 2025, d'inscrire la forte montée en charge des contrats hébergés (exécution grants antérieurs) malgré des hypothèses prudentes de taux d'exécution et d'intensifier le renfort des services support au vu des taux d'évolution globaux 2021 (+14%) 2022 (+29%) et 2023 (+28% prévisionnels). Dans un contexte général imposant marqué par une double incertitude, celle de la situation économique nationale et internationale et celle de la prolongation par l'Etat de la subvention spécifique de l'IHU pour l'avenir d'autre part, le maintien d'un pilotage resserré s'imposait afin d'encaisser les surcoûts énergétiques et l'inflation, d'inscrire avec prudence la dynamique de générosité et d'assurer la décélération de la subvention PIA-IHU (4,5M€).

L'exercice prévisionnel avait été ainsi voté en déficit de 2M€, étant entendu que ce budget comprenait un certain nombre d'hypothèses pessimistes dont la révision permettrait d'améliorer le résultat et que ce déficit était **intégralement équilibré par les réserves constituées** au titre de la gestion des exercices précédents.

Les enjeux ont été tenus, le pilotage est demeuré serré et le résultat présenté en clôture est équilibré. Cet équilibre est lié aux impacts tarifaires énergétiques moindres que prévu, à une forte progression de la levée de fonds même si en-deçà des cibles initialement fixées, aux décalages d'exécution des mesures de la feuille de route, au jeu des placements de la trésorerie sur les comptes à terme ainsi qu'à la nette progression des frais de gestion sur contrats hébergés générée mécaniquement par la croissance de ces derniers.

Il est aussi à noter que l'équilibre a pu être atteint grâce aux produits exceptionnels spécifiés supra, et que certaines composantes du budget restent néanmoins structurellement déficitaires.

Clôture 2023 et grands équilibres des comptes

La forte croissance des ressources propres extérieures, publiques et privées, vient confirmer le **cap de maturité** atteint par l'IHU et confirmer la solidité de ce dernier.

Le **résultat est à l'équilibre en clôture 2023 (+16k€)**. Il confirme la dynamique de développement de l'institut mais aussi le besoin d'une plus grande régulation collective (+38% d'évolution des charges d'exploitation incluant les dotations aux fonds dédiés, et +20% des produits d'exploitation courante), ce résultat ayant été obtenu dans le respect de la courbe dégressive de la consommation de la subvention PIA-IHU1 prolongé en cette fin de période d'accompagnement par l'Etat (2011-2024). Il a été très sensiblement amélioré par rapport aux prévisions initiales, du fait des recettes exceptionnelles citées supra.

Ce résultat est conforme à la projection de clôture présentée au conseil de décembre 2023.

Il est ainsi le fruit :

- d'économies de nouveau substantielles générées par le décalage de mesures d'accélération, mais aussi par le retard pris dans certains recrutements (tension sur le marché de l'emploi) et des économies de services et consommables,
- du respect de la cinétique dégressive de consommation de la subvention PIA-IHU, par injection d'un montant identique au montant initialement intégré en budget prévisionnel,
- d'un résultat consolidé comptable en matière de levée de fonds dons et mécénat non fléchés supérieur de plus de 2,1M€ au budget prévisionnel du fait des excellents résultats de la campagne grands donateurs et de la prospection auprès des entreprises et des organismes à but non lucratif (neutralisation faite des effets de la soirée de *Gala Heroes 2022*),
- d'une progression très forte de l'activité des plateformes de génomique et d'analyse en cellule unique, générant des revenus importants et totalement conformes à nos prévisions de fin d'année (2,8M€ induisant +46% de recours aux plateformes sur l'exercice). Toutefois, les produits facturés aux entités extérieures à la fondation sont en nette diminution (-216k€). Ces produits spécifiques et au regard de leur importance désormais dans le résultat de la Fondation doivent faire l'objet d'une modélisation et d'un suivi accru dès l'exercice 2024,
- de la dynamique des grants et contrats privés et publics générant des frais de gestion et de ressourcement importants mais ne permettant toujours pas de couvrir l'intégralité des charges de fonctionnement et d'exploitation du bâtiment de l'Institut ; c'est pourquoi une délibération est soumise au conseil d'administration, comme annoncé lors du conseil d'administration de décembre 2023 de **replafonner les frais de fonctionnement sur la générosité du public non affectée de 10% à 20% (le CROD et le CER étant présenté ainsi infra)**,
- de revenus substantiels liés aux placements financiers réalisées sur les courts et moyens termes (549k€).

Les mesures conditionnées du budget prévisionnel (1M€) ont pu être en grande partie actionnées sans recourir aux réserves importantes de l'institut.

Les mesures de la feuille de route dont l'exécution avaient été décalées de 2022 à 2023 ont été pleinement enclenchées et constituent un nouveau seuil d'accélération pour l'Institut. Elles représentent 1,3M€ liés au report des appels d'offres Imagine Crosslab 3 et Springboard 3, décalage de l'appel d'offres Sciences Humaines et Sociales et Maladies Génétiques Rares 3 et report de certains recrutements bioinformatiques, de la majorité des renforts de recherche clinique ainsi que du renfort des services support, notamment concernant la levée de fonds, l'accélérateur financier, l'administration et les finances.

Solidité financière

Ce pilotage a été conduit dans un **contexte de solidité financière de l'institut** que traduisent tant ses **fonds propres constitués** de la dotation initiale (12,9M€ intégralement reconstituée par les excédents des exercices budgétaires précédents), du report à nouveau (10,87M€ à l'ouverture de l'exercice 2023) et de l'excédent de l'exercice 2023 (16k€), que sa **trésorerie** s'élève à 39,7M€ au 31/12/23 (hors contrat de capitalisation pour 3,7M€) du fait de l'effet conjugué de l'amélioration du recouvrement des créances clients, et de l'encaissement d'engagements contractuels publics et privés, en très forte croissance comme exposé plus haut, dédiés aux projets scientifiques fléchés des équipes.

Cette solidité financière est par ailleurs confortée par la **prolongation du label IHU jusque fin 2024 et, potentiellement au-delà**, puisque le gouvernement a annoncé en mars 2022 la volonté de pérenniser le modèle des instituts hospitalo-universitaire en attribuant potentiellement, sous réserve d'une évaluation menée par un jury international, une subvention complémentaire pour les années 2025-2030. Les engagements du SGPI en mai 2022 pour un soutien exceptionnel à l'Institut dans le contexte du recrutement de sa directrice désignée pour le quinquennat 2025-2029, considérés comme « une avance sur le financement de cette période à venir » viennent confirmer l'assurance d'une subvention IHU dans le cadre du plan France 2030.

L'exercice 2023 traduit une **très forte dynamique pluriannuelle de développement d'activité** de l'institut compte tenu du **rythme de croissance des grands programmes transversaux** : après le DIM thérapie génique remporté en 2016 (11,9 M€ sur cinq ans), le RHU3 sur les ciliopathies remporté en 2017 (financement ANR-PIA de 5,9M€ sur cinq ans), le RHU4 sur les déficits immunitaires primaires remporté en 2019 (financement ANR-PIA de 9,9M€ sur cinq ans), l'institut s'est vu attribuer en novembre 2021 la coordination d'un troisième programme RHU au titre de la vague 5, dédié aux développements thérapeutiques du COVID-19 (10 M€ sur cinq ans).

A ces financements nationaux et régionaux s'ajoutent les nouveaux financements européens obtenus en fin d'année 2022 et courant 2023 : EDITSCD (6M€ sur cinq ans), EDITGEN (0,7M€ sur cinq ans), Theracil (7,4M€ sur cinq ans) ainsi que des financements BPI (et notamment WIDGET 4,1M€ sur cinq ans).

La progression des revenus liés au **label INSTITUT CARNOT** obtenu en 2020 reconnaît la valeur de la dynamique partenariale avec le monde socio-économique.

Enfin, la mobilisation des **grands donateurs et des mécènes** aux côtés de l'institut se traduit par des engagements pluriannuels majeurs.

2023 a été marqué par l'atteinte d'un nouveau palier de la campagne grands donateurs menée par Anne et Henri de Castries. Sur l'ambition annoncée de levée de fonds de la feuille de route tant sur la partie collective – programmes d'accélération que sur les projets scientifiques spécifiques dévolues aux laboratoires pour la période, plus de 38M€ ont d'ores et déjà fait l'objet d'un engagement pluriannuel du cercle des grands donateurs.

Le **développement des Chaires mécénales** est aussi en fort développement :

- Après un premier engagement, la Chaire Dior a été renouvelé pour un montant pluriannuel de 1,5M€, inclus dans la soirée de Gala Heroes,
- La Chaire Geen-DS bénéficie d'engagement à hauteur de 1,5M€ grâce à la Swiss Philantropy Fundation,
- Le groupe Axa a permis de lever un engagement pluriannuel de 3M€ pour le développement de la Chaire Tête et Cœur, poursuivant ainsi la levée de fonds en 2021 sur le programme Tête et cœur,

- Le programme General Atlantic actant ainsi de l'ouverture de la levée de fonds à l'international et une coopération transatlantique avec la Rockefeller University, programme visant à comprendre les manifestations potentiellement mortelles de l'infection par SARS-CoV-2 infection.

S'y ajoute une levée de fonds spécifique dédiée au programme de la nouvelle direction désignée et à l'amorçage de la future feuille de route. 4,54M€ ont été encaissés fin 2023 à ce titre, aux fins de promouvoir des projets de recherche fondés sur l'apprentissage fédéré ainsi que d'apporter des dotations attractives à l'international pour les chaires de professeur junior que les membres fondateurs et l'Etat se sont engagés à accorder. L'exécution de ces financements s'initiera en 2024 et produira son plein effet en 2025 (année du démarrage des premières chaires de professeur junior).

Ces résultats permettent de consolider **les réserves financières** de l'institut, constituées à fin 2023 :

- Du report à nouveau à hauteur de 10,88M€ en clôture 2023, abondé du résultat de l'exercice si le conseil d'administration se prononce favorablement pour cette affectation ;
- De la dotation initiale de la Fondation, intégralement préservée à hauteur de 12,9M€ ;
- Des fonds non consommés sur financements pluriannuels contractuels publics et privés, inscrits selon leur typologie en produits constatés d'avance et en fonds dédiés, à hauteur de 80M€ au bilan du passif 2023, incluant le solde de la subvention PIA pour 5,6M€, les autres subventions publiques pour 51M€, les contrats industriels pour 3M€, les ressources liées à la générosité du public pour 12,9M€ et les contributions financières pour 7,8M€ en exploitation ;
- Des subventions d'investissements acquises pour 2M€ venant gager les amortissements futurs.

Présentation générale du résultat

L'ensemble de ces équilibres se traduit par une **progression faciale de +17% des produits** au compte de résultat, établissant un **résultat global équilibré de 16k€**.

- Le **résultat d'exploitation** est déficitaire de -1,4M€, **avec une augmentation de +17% des produits d'exploitation et de +28% sur les charges d'exploitation soit +36% hors fonds dédiés mis en réserve ;**
- Le résultat exceptionnel s'élève à **0,9M€**, circonscrit aux reprises de quote-part des subventions d'investissements ;
- Le résultat financier s'élève à 0,6M€ du fait de la diversification des placements opérée en 2023.

Pour la deuxième année, la progression des produits se situe bien au-delà des prévisions initiales (+8,5M€ incluant deux produits exceptionnels cités infra pour 1,9M€) ainsi que les dépenses (+13,7M€ incluant +4,2M€ de constitution de fonds dédiés).

Au total, les effectifs au 31/12/23 s'établissent à 258,8 ETP au total, dont 223,4 ETP sur contrats de travail Fondation hors stagiaires, apprentis et mises à disposition, soit une augmentation de 19% par rapport à 2022.

Fonction administrative et financière (impact induit du NRC)

Démarré en 2020 avec le recrutement d'une Directrice de la programmation et des finances puis d'un contrôleur de gestion, la **réorganisation de la fonction administrative et financière** se poursuit. L'année 2023 a été marquée par le recrutement d'un deuxième contrôleur de gestion. Le marché d'expertise comptable externe visant à renforcer et réformer les missions du service comptable perdure. L'année 2023 n'est pas

encore une année de pleine stabilité sur les fonctions financières, le pôle comptabilité n'ayant pu stabiliser les personnels dédiés que courant du troisième quadrimestre avec le recrutement d'une responsable comptable en mai, la pérennisation de la première assistante comptable et le recrutement d'une seconde assistante en septembre. Le nombre et le volume des financements fléchés (plus de 320 lignes actives en clôture 2023) et l'augmentation exceptionnelle des flux d'opérations comptables nécessitent de poursuivre le processus de restructuration et de renfort de la fonction financière tant en comptabilité qu'en contrôle de gestion.

L'exercice 2023 constitue la quatrième année de mise en œuvre du nouveau règlement comptable ayant induit de significatifs changements de méthodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2020 (règlements ANC 2018-06 et ANC 2020-08). Contrairement aux deux années précédentes qui avaient connu de ce fait d'importants reclassements comptables biaisant la lecture facile des comptes d'un exercice à l'autre, notamment au titre des subventions d'investissement, du traitement des ressources non consommées en fonds dédiés ou produits à recevoir et de l'enregistrement des conventions sur la base de leur montant pluriannuel, l'année 2023 marque la deuxième année de stabilisation des méthodes comptables, sans qu'aucune opération de correction n'ait été nécessaire.

Événements postérieurs à la clôture

L'année 2024 est d'ores et déjà marquée par une nouvelle accélération de la mise en œuvre de la feuille de route. Elle marque aussi une année de transition importante entre les deux feuilles de route, notamment du fait de l'élaboration de la feuille de route stratégique et financière 2025-2030/2034, démarrée en septembre 2023.

Les programmes et appels d'offre *Imagine*, inclus dans sa feuille de route stratégique actuelle et lancés en 2023 donnent par ailleurs leur plein effet sur l'année 2024 (appels d'offre Cross Lab édition 2, sciences humaines et sociales édition 2, Springboard édition 2, Innogrants, pérennisation d'ingénieurs *Imagine*, recrutement nouvelle équipe, chaires et programmes de recherche Tête et cœur, médecine personnalisée, multi-dys). 2024 permet donc de perdurer les programmes et les appels d'offre *Imagine*, et ce tout au long de l'année. Certains de ces programmes sont par ailleurs financés par des dons ou contributions financières positionnées en fonds dédiés.

Dès les premiers mois de l'année 2024, une dynamique générale d'accélération est constatée. Elle est la résultante directe des succès 2023. Elle se lit déjà dans les flux comptables et financiers en augmentation significative.

L'année 2024 poursuit la dynamique de lancement de projets subventionnés d'envergure, au premier rang desquels le RHU 6 « INNOV-4ePIK » (Rima Nabbout et Edor Kabashi) relatif aux approches diagnostiques et thérapeutiques innovantes dans les encéphalopathies épileptiques et développementales liées aux gènes potassiques à l'aide du 4P pour la médecine.

La nouvelle Gouvernance de l'institut s'est pérennisée. Le comité de direction partiellement renouvelé en fin d'année 2021 comporte désormais depuis le 1^{er} janvier 2023 la directrice désignée, dont le recrutement a été acté lors du conseil d'administration de décembre 2022.

L'impact de la situation internationale ne peut être pleinement mesuré mais le contexte de tension se maintient sur les matières premières et l'énergie. Dans ce contexte d'incertitude et d'inflation, un suivi rapproché de la consommation des énergies est d'ores et déjà mis en place et une mission d'audit énergétique et d'optimisation du bâtiment a été réalisée. Le suivi des consommations des énergies doit être accentué en 2024 pour maintenir les résultats notamment de moindre consommation sur l'électricité.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

1. Cadre légal de référence

Les comptes ont été établis selon la réglementation française, et notamment le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 et les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe des comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation de ce compte d'emploi ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement n° 2018-06 en date du 5 décembre 2018 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 (ci-après nommé NRC 2018-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de la Fondation, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode n'est intervenu.

5. Rappel des principaux changements depuis le bilan 2020 liés à l'application de l'ANC 2018-06

Concernant le traitement des **subventions d'investissement publiques** :

- Depuis 2020, l'intégralité des montants des subventions publiques d'investissements est portée au passif (compte 13), avec reprise des quotes-parts cumulées en recettes exceptionnelles.

Concernant le traitement des **subventions d'investissement privées** (contributions financières des organismes privés à but non lucratif) :

- Les montants sont traités en fonds dédiés, la fondation ayant le choix de constater la recette l'année de la perception ou de la constater annuellement selon le rythme d'exécution des amortissements.
- Pour le traitement annuel des montants ainsi constitués, il a été décidé d'effectuer, par parallélisme des formes avec le point supra, une reprise annuelle de quote-part de fonds dédiés à hauteur des dotations aux amortissements de chacun des projets subventionnés.

Concernant Le traitement des **fonds dédiés** au passif dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance :

- Les fonds dédiés sont dorénavant réservés i) aux financements fléchés sur convention sans durée d'exécution ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales).
- Ils n'intègrent donc plus les mises en réserve des montants issus de conventions portant l'attribution de **subventions d'exploitation fléchées, publiques et privées**, qui y figuraient précédemment dès lors que ces conventions comprennent des échéances précises dans le temps ; ces fonds sont désormais **traités en produits constatés d'avance**.

Concernant la **requalification des fonds reçus des organismes à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotation)** :

- Ces financements figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public en dons manuels fléchés ou au sein des subventions et concours au titre des subventions privées sur appel d'offres.
- Ils sont depuis 2020 isolés dans un poste de produits d'exploitation unique « contributions financières », distinct des ressources liées à la générosité du public, la qualification juridique de l'entité versante guidant strictement l'affectation comptable selon le NRC 2018-06.

Concernant l'intégration au bilan des **montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés en produits constatés d'avance** :

- Les produits sont constatés au regard de l'avancement du projet que ce soit pour les contrats industriels, les subventions et concours publics et les contributions financières,
- Les montants contractuels non consommés à la clôture sont intégrés en produits constatés d'avance pour l'intégralité du montant pluriannuel conventionné pour les subventions, concours publics et contributions financières.
- Pour les contrats industriels, les produits constatés d'avance correspondent aux crédits non consommés sur les tranches réellement encaissées.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure la lecture du bilan et du résultat annuel, et par cohérence avec l'ensemble des retraitements comptables imposés par le nouveau règlement comptable, il a été décidé d'opérer les retraitements suivants :

- Depuis 2020, positionnement du placement en contrat de capitalisation à hauteur de 3,652 M€ en immobilisation financière (« autres titres immobilisés ») ce qui vient minorer d'autant le poste « valeurs de placement » de l'actif circulant où il était précédemment positionné,
- Reconnaissance des frais de fonctionnement et de ressourcement appliqués sur les contrats hébergés (contrats industriels, mécénats et subventions) sur le même rythme que les dépenses d'exploitation courante des contrats, mécénats ou subventions, considérées,
- Concernant les marges collectives négociées à la conclusion du contrat, elles sont intégralement constatées à réception des fonds et participent du résultat.

6. Méthode de traitement comptable des contrats individualisés

Concernant les marges et intéressements individualisés à la conclusion des contrats, elles sont reconnues comme en 2020 à mesure de leur consommation par les laboratoires tant que le contrat est en cours d'exécution. En revanche, pour le contrats clos, elles sont dorénavant intégralement reconnues au résultat d'exploitation et font donc l'objet, d'un suivi extra comptable pour les chercheurs bénéficiaires. Pour les contrats en cours, une mention juridique propre est intégrée afin de permettre la gestion comptable de ces marges en produits constatés d'avance.

7. NB : schéma de traitement des ressources par fonds dédiés (FD) ou produits constatés d'avance (PCA) selon l'origine de la ressource

Pour les fonds bénéficiant d'une gestion pluriannuelle selon les termes de la convention

Financements fléchés pluriannuels					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	PCA	PCA	FD	FD	PCA
Investissement	Sub. Investissement	FD	FD	FD	PCA

Pour les fonds affectés pour lesquels aucune échéance n'est formellement prévue

Financements fléchés NON pluriannuels (sans terme ou annuel)					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	FD				
Investissement					

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ne comporte plus que les reprises de quote-part des subventions d'investissements conformément aux éléments évoqués supra.

Notes relatives à certains postes du bilan

Les comptes clos au 31/12/2023 présentent ainsi un total de bilan avant répartition de **116 863 131 euros** (contre **109 574 743 euros** en 2022 et **82 836 897 euros** en 2021) et un compte de résultat dégageant un excédent de **16 310 euros** (après un excédent de **5 219 493 euros** en 2022 et **2 549 470 euros** en 2021).

Pour mémoire, le bilan est un état de synthèse qui permet de décrire en termes d'emplois et de ressources la situation patrimoniale d'*Imagine* à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2023.

ACTIF NET	31/12/2023	31/12/2022	%	PASSIF NET	31/12/2023	31/12/2022	%
Actif immobilisé	12 734 873 €	9 252 691 €	38%	Fonds Propres	25 773 585 €	26 479 350 €	-3%
Actif circulant	104 127 257 €	100 322 052 €	4%	Provisions pour R&C	262 780 €	890 957 €	-71%
				Fonds dédiés	13 683 278 €	9 445 062 €	45%
				Dettes	77 142 488 €	72 759 374 €	6%
Total	116 862 130 €	109 574 743 €	7%	Total	116 862 131 €	109 574 743 €	7%

1. Actif

Le montant brut des immobilisations s'élève à fin 2023 à **34,7M€** (contre 29,4M€ en 2022 et 27,9 M€ en 2021), dont **21M€** de matériel de laboratoire.

La valeur nette de l'actif immobilisé est en très nette augmentation. Il comprend depuis 2020 le contrat de capitalisation détenu par la Fondation pour 3,7M€ (permettant de sanctuariser la dotation non consommable) et des immobilisations non financières de l'exercice.

Les immobilisations sont comptabilisées et évaluées selon le NRC 2018-06.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et hors taxes depuis l'exercice 2012.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après réduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La valeur brute des **immobilisations corporelles** s'élève à **29,9M€**, en augmentation de 5,2M€ en 2023. Elles sont en augmentation significative (cf. chapitre infra « principaux investissements »).

La valeur nette des **immobilisations corporelles** (**8,7M€** versus **5,4M€** en 2022) montre le dynamisme important de l'investissement sur 2023. Elles sont constituées majoritairement des matériels de laboratoires (4M€ /46%), des installations et aménagements du bâtiment (3,3M€ /38%), de matériels informatiques (1M€ /10%) et immobilisations en cours (porteurs du LEAT (6%)).

La valeur brute des **immobilisations incorporelles** s'élève à **0,4M€**, en stabilité par rapport à 2022. Elles sont constituées majoritairement du site internet de l'Institut et du logiciel de traçabilité des échantillons biologiques.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	408 540		47 529
TOTAL immobilisations incorporelles :	408 540		47 529
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	18 318 248		2 350 636
Installations générales, agencements et divers	3 053 948		2 241 416
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 680 416		845 863
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	682 304		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	24 734 916		5 437 915
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	505 650		
Autres titres immobilisés	3 725 350		61 000
Prêts et autres immobilisations financières	300		
TOTAL immobilisations financières :	4 231 300		
TOTAL GÉNÉRAL	29 374 756		5 485 444

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			456 069	
TOTAL immobilisations incorporelles :			456 069	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			20 668 884	
Installations générales, agencements et divers			5 295 364	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 526 279	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	263 269		419 034	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	263 269		29 909 561	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			505 650	
Autres titres immobilisés			3 786 350	
Prêts et autres immo. financières			300	
TOTAL immobilisations financières :			4 292 300	
TOTAL GÉNÉRAL	263 269		34 657 931	

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Le **total des immobilisations 2023** s'élève à **5,485M€** dont la liste des dix principales acquisitions figure dans le tableau infra.

Elles sont constituées majoritairement de l'opération visant à la restructuration du stockage froid (1,6M€), de l'upgrade de l'IRM 3T suite à la levée spécifique lors de la dernière édition du Gala Heroes (1,4M€), de l'achat des clusters de calcul et de stockage des données des projets scientifiques (0,55M€), de l'acquisition d'un scanner « SkyScan » pour l'imagerie 3D des cellules du cœur et du crâne grâce à la levée de fonds spécifique de la Chaire Axa Tête et Cœur (-0,3M€) et du renouvellement et de l'extension du parc d'équipements courants des laboratoires (0,3M€).

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement
2154000	INFRASTRUCTURES CRYOGÉNIE	1 560 358	10,00
2154000	UPGRADE SIGNA PREMIER IRM3T	1 411 627	10,00
2183100	CLUSTER DE STOCKAGE + SOLUTIONS LOGICIELLES	413 270	33,33
2154000	SKYSCAN 1272	314 000	14,29
2183100	CLUSTER A 6 SERVEURS ATOS	139 242	33,33
2154000	INCUCYTE	105 434	14,29
2154000	EVOS EQUIPEMENT	86 686	14,29
21831000	FOURNITURE ET MISE EN PLACE COEUR REDONDE ARUBA	60 341	33,33
2154000	NANODROP	45 703	14,29
2181000	REMPLACEMENT DES 3 DOUBLE PORTES DE LA CAFETERIA R07 SELON SPECIFICAT	43 136	10,00

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions et droits similaires	1 et 3 ans
- Logiciels	1 et 3 ans
- Installations à caractère spécifique	3, 5, 7 et 15 ans
- Matériel de laboratoire	5 et 7 ans
- Agencements, aménagements du matériel et outillage	5 et 7 ans
- Installations générales	5, 7 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel informatique	3, 5 et 7 ans
- Mobilier	5 et 10 ans

Amortissements

Les amortissements s'élèvent à **1,801M€** (contre 1,743M€ en 2022).

Ils sont notamment composés des amortissements des matériels de laboratoires mutualisés (211k€), des matériels des plateformes de bioinformatique (193k€), de génomique (174k€), de l'animalerie (148k€) ainsi que des infrastructures informatiques (108k€).

institut imagine

GUÉRIR LES MALADIES GÉNÉTIQUES

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	386 490	11 224		397 714
TOTAL immobilisations incorporelles :	386 490	11 224		397 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	15 568 851	1 038 995		16 607 846
Installations générales, agencements et divers	1 667 271	261 179		1 928 450
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 141 299	489 595		2 630 894
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL immobilisations corporelles :	19 377 421	1 789 769		21 167 190
TOTAL GÉNÉRAL	19 763 911	1 800 992		21 564 904

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	11 224		
TOTAL immobilisations incorporelles :	11 224		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 038 995		
Installations générales, agencements et divers	261 179		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	489 595		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 789 769		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 800 992		

Immobilisations financières

Le montant des immobilisations financières est stable en 2023, soit **4,3M€** (3,9M€ en valeur nette) constitués de :

- 3,652M€ au titre du contrat de capitalisation, contracté auprès de la banque Neuflyze en 2009,
- 0,639M€ au titre des prises de participations au capital des start-ups issues des travaux de recherche des laboratoires de l'institut, dont 505k€ au titre de la société Step Pharma, 0,08M€ concernant les titres des sociétés SmartImmune, Medetia et Codoc, et une nouvelle participation de 5k€ dans Epicure Biotechnologies SA.

Aucune nouvelle dépréciation n'a été actée au titre de l'exercice 2023. Les titres détenus au sein de la société Step Pharma (505k€) avaient fait l'objet d'une dépréciation prudentielle de 358k€ : en 2014 (26k€), 2015 (124k€) et 2019 (208k€) au regard de l'absence de chiffres d'affaires générés par la start-up à son stade de développement. Au regard de la levée de fonds conduite en mars 2021 (35 M€ levés lors d'un tour de série B associant deux nouveaux investisseurs), et de la valeur nominale des actions acquises à ce titre, aucune nouvelle dépréciation n'a été opérée.

	2023			2022	Commentaires
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
Participations et Créances rattachées	505 650,00	358 153,67	147 496,33	147 496,33	Titres STEP PHARMA
Autres titres immobilisés	3 786 350,42		3 786 350,42	3 725 349,73	Titres SMARTIMMUNE, MEDETIA, CODOC, EPICURE et Contrat de capitalisation NEUFLIZE

Stocks

Aucun stock n'a été constitué sur l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. A ce jour, aucune provision n'a été constituée car aucune créance n'est qualifiée de douteuse.

Créances Clients

Au 31 décembre 2023, le montant des créances sur les comptes clients et donateurs s'élevait **6 888 452 euros** contre 5 455 234 euros au 31 décembre 2022 et se décomposait ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
Créances clients	6 888 452	5 455 234	1 433 218	26%
dont créance clients échues	2 948 297	3 717 235	-768 938	-21%
dont clients à facturer	3 940 155	1 737 999	2 202 156	127%

Le montant des **créances sur les comptes clients** augmente de 1,4M€. Cette augmentation est tirée par les factures à établir qui progressent de 2,2M€, notamment en raison d'un volume croissant de l'activité des plateformes et des contrats industriels ainsi que d'un revenu exceptionnel de 1,2M€ (revenu de licence sur la société QED Therapeutics gérée par Inserm Tranfert), les autres créances étant en diminution.

L'apurement de créances datant de 2015 à 2022 est en effet toujours en cours et a permis de recouvrer 0,8M€.

Autres Créances

Les autres créances s'élèvent à **57 300 246 euros** contre 56 483 019 euros en 2022.

L'essentiel du poste « autres créances » est constitué à l'actif des produits à recevoir (PAR) au titre des subventions et des contributions contractuelles, soit **53,73M€** contre **53,5M€** en 2022. Elles correspondent aux engagements pluriannuels non encaissés mais contractualisés avec les financeurs publics et privés :

- **46,7M€ au titre des subventions publiques** versus 46,5M€ en 2022 (dont 9M€ de PIA-IHU, 7M€ au titre du RHU5 Coviféron, 8,8M€ au titre des projets lauréats à l'appel à projets générique de l'ANR (+1,1M€), 9,7M€ sur les subventions européennes (+2,2M€) dont 3,9M€ au titre du projet EDITSCD (drépanocytose) et 3,6 au titre du projet Theracil (ciliopathies), 3,8M€ au titre du DIM Thérapie génique, et 1M€ au titre du RHU4 Atraction),
- **5,3M€ au titre des contributions financières** (dont 1.2M€ The Michael J. Fox Foundation, 1M€ sur la Chaire Geen-DS Swiss Philanthropy Foundation, 0,4M€ sur la Chaire Prelude - Helebor et Fondation Bettencourt Schueller, 0,2M€ Additionnal Ventures SVRF),
- **1,8M€ au titre des mécénats d'entreprises** (dont 1M€ sur la Chaire Tête et Cœur Axa et 0,7M€ sur la Chaire Dior II)

Outre les produits à recevoir, les autres créances sont constituées de la TVA sur factures non parvenues (0,3M€), du crédit de TVA (2,4M€), de la taxe sur les salaires (0,3M€) et des avoirs à recevoir des fournisseurs (0,5M€).

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres créances immobilisées				
TOTAL de l'actif immobilisé :				
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Usagers	6 920 452	6 920 452	-	
Personnel et charges sociales à récupérer	52 318	52 318	-	
État et autres collectivités publiques	49 688 821	19 877 518	29 811 303	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés				
Débiteurs divers	7 559 107	4 154 911	3 404 195	
TOTAL de l'actif circulant :	64 220 698	31 005 200	33 215 498	
TOTAL GÉNÉRAL	64 220 698	31 005 200	33 215 498	

Valeurs mobilières et autres disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces titres de placement sont ramenés à leur valeur probable de cession par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

institut imagine

GUÉRIR LES MALADIES GÉNÉTIQUES

Les valeurs mobilières de placements sont en nette hausse passant de 17,7M€ en 2022 à **26.7M€** en 2023 représentant les comptes à terme à la clôture, les comptes titres CIC et Prêt d'Union ainsi que les diversifications bancaires opérées dans le courant de l'année 2023 (UGP/Generali d'une part et Pandat Investissement / Arkéa d'autre part). La trésorerie générée par les succès sur grants privés et publics ont permis l'augmentation des placements de type comptes à terme a été encore amplifiée permettant de maximiser les revenus sur les très courts termes.

Pour ces mêmes raisons, les autres disponibilités - regroupant les comptes courants et livret - sont en diminution passant de 20,5M€ en 2022 à **13M€** en 2023, ce qui laisse une marge encore importante au regard des besoins de trésorerie courant et de la capacité à activer les comptes à terme rapidement.

	2023			2022			Variation valeur nette
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	
ACTIF CIRCULANT							
Valeurs mobilières de placement	26 650 837		26 650 837	17 703 109		17 703 109	8 947 728
Disponibilités	13 082 668		13 082 668	20 504 985		20 504 985	-
TOTAL	39 733 505		39 733 505	38 208 094		38 208 094	1 525 411

DEPRECIATIONS

Pas de dépréciation sur les actifs immobilisés corporels et incorporels comme sur les immobilisations financières (cf. paragraphe dédié).

2. Passif

Fonds propres

Les fonds propres se divisent en fonds statutaires, avec ou sans droit de reprise, report à nouveau, résultat de l'exercice et subventions d'investissement.

Les fonds propres de la Fondation sont constitués de sa dotation initiale, intégralement reconstituée à hauteur de **12,9M€** en clôture des comptes 2017, du report à nouveau des exercices précédents, s'élevant à **10,9M€**, du résultat de l'exercice 2023 (16k€) et des subventions d'investissement perçues par la Fondation, déduction faite des quote-parts reprises annuellement au rythme des amortissements (valeur nette de **2M€**).

Les fonds propres totalisent ainsi **25,8M€** (versus 26,5M€ en 2022 et 22M€ en 2021).

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2023 a voté l'affectation de l'excédent 2022 de **5 219 493 euros** au report à nouveau ainsi porté de 5 652 794 euros à **10 872 287 euros** au 31/12/2023.

Du fait de la nouvelle doctrine de comptabilisation des contrats industriels clos mise en place lors du bilan 2021, le report à nouveau comprend 1,5M€ de produits sur contrats clos (versus 1M€ en 2022). 276k€ ont été consommés au cours de l'année 2023 au titre de ces contrats clos. Cette sanctuarisation concerne 30 projets mais 80% des produits sont concentrés sur 5 contrats, et 34% sur un unique contrat (0,5M€). Pour la première année, 7 contrats gérés en extra-comptable ont été finalisés dans le courant de l'année 2023.

Tableau de variation des fonds propres

Nouveau tableau intégré aux annexes des comptes conformément à l'article 833-3 du NRC 2018-431-5

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000 €							1 000 000 €
Fonds propres avec droit de reprise	11 900 000 €							11 900 000 €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	5 652 794 €	5 219 493 €						10 872 287 €
Excédent ou déficit de l'exercice	5 219 493 €	- 5 219 493 €		16 310 €				16 310 €
Dotations consommables								- €
Subventions d'investissements	2 707 064 €			182 237 €		904 312 €		1 984 989 €
Provisions réglementées	- €							- €
TOTAL	26 479 350 €	- €	- €	198 547 €	- €	904 312 €	- €	25 773 585 €

Subventions d'investissements et quotes-parts virées au résultat

Conformément à l'article 431-9 du NRC 2018-06

Subvention d'Investissement

	Montant au 31/12/2022	Nouvelles subventions	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2023
TOTAL	14 063 007	182 237		0	14 245 244

Quote-parts

	Montant au 31/12/2022	Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2023
TOTAL	11 355 943	904 312		0	12 260 255

Subventions nettes des reprises

	Montant au 31/12/2022	Nouvelles subventions / Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2023
TOTAL	2 707 064	-722 075	0	0	1 984 989

Les principales subventions d'investissements sont principalement relatives au PIA-IHU, au Contrat plan Etat-Région (subventions des années 2011 à 2014), au DIM Thérapie génique (pour les années allant de 2017 à 2021) ainsi qu'aux RHU (0,9M€). Le montant net est en diminution de 27%.

Elles permettent une reprise de quote-part annuelle (0,9M€ en 2023) venant partiellement couvrir les amortissements de l'exercice (à hauteur de 50%). Il est à noter que la diminution faciale du taux de couverture des amortissements par les reprises de quote-part (62% à 50%) est liée au fait que les investissements sont de plus en plus financés par le mécénat et plus généralement la levée de fonds fléchés qui donnent lieu à la constitution de fonds dédiés, à l'instar du Gala Heroes pour le financement de l'IRM 3T ou encore du scanner SkyScan par Axa.

Fonds dédiés

Conformément au NRC 2018-06, les fonds dédiés qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés 2023 sont constitués principalement des financements liés à la générosité du public (dons fléchés et mécénats sur convention), ainsi que, dans une moindre mesure, des subventions publiques sans terme défini et des contributions financières d'organismes à but non lucratif donnant lieu à des achats d'investissements (avec pour seul exemple à ce stade celui du financement par la Fondation Bettencourt-Schueller des équipements du centre de séminaire).

Les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2023 s'élèvent à **13 683 277 euros** contre **9 445 061 euros** en 2022. Ils se scindent en deux parties principales : les contributions financières pour **1,9M€** et les ressources liées à la générosité du public pour **11,7M€**, en très forte augmentation (7,5M€ en 2022).

Cette augmentation significative des fonds dédiés liés à la générosité du public se décompose en trois principaux éléments :

- Les fonds dédiés spécifiques constitués pour le financement de la feuille de route 2025-2030, à hauteur de 4,540M€ venant financer deux axes majeurs de celle-ci (apprentissage fédéré et chaires de professeur junior),
- L'impact de la soirée de gala Heroes en vue de l'achat en investissement de l'upgrade de l'IRM 3T sur l'année 2023 (1,7M€),
- Les engagements importants des mécènes sur conventions pour le développement des Chaires de grande envergure (1M€ pour la continuation de la Chaire de médecine sur mesure en partenariat avec la Maison Dior et 2,7M€ pour le développement de la Chaire Tête et Cœur en lien avec le groupe Axa),
- les fonds dédiés issus des dons privés sur projets ciblés des équipes scientifiques pour 1,6M€.

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	123 011 €	195 292 €	123 011 €			195 292 €	9 120 €
Contributions financières d'autres organismes	1 854 248 €	1 985 628 €	1 854 248 €			1 985 628 €	134 589 €
Ressources liées à la générosité du public	7 467 803 €	11 502 358 €	7 467 803 €			11 502 358 €	106 155 €
TOTAL	9 445 062 €	13 683 278 €	9 445 062 €	- €	- €	13 683 278 €	249 864 €

Provision pour risques et charges

Libellé	2023	2022	Variation
PROVISIONS			
Provisions pour risques	-	702 552	- 702 552
Provisions pour charges	262 780	188 405	74 375
TOTAL III	262 780	890 957	- 628 177

Concernant les provisions pour risques, une provision pour impôts a été constituée en 2016 pour **702 552 euros** dans le cadre du contrôle fiscal et portant sur la TVA des exercices 2013 à 2016.

Par décision du 11 mai 2023, l'Administration des finances publiques a annulé la rectification de 2016 et le rappel de TVA afférent, concernant l'édition 1 de Heroes, autorisant la reprise de cette dotation aux provisions.

Les provisions pour charges sont constituées des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les engagements de provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évalués à la fin de chaque année au regard des critères suivants, déterminés par la Convention Collective Nationale de l'industrie pharmaceutique :

- Départ volontaire à 67 ans ;
- Taux d'actualisation IBOXX (taux de rendement des obligations des sociétés privées de la zone euro) = 3,17% (versus 3,77% en 2022) ;
- Taux de revalorisation des salaires = 2% ;
- Turn-over moyen ;
- Table de mortalité = Insee 2013.

En 2022, la provision pour Indemnités de départ à la retraite est ainsi portée à **262 780 euros** contre 188 405 euros en 2022 par résultante de l'**actualisation du taux en 2023** et du fait de l'entrée de 19 CDI supplémentaires dans la base de calcul.

Etat des dettes

Au 31 décembre 2023, le montant des dettes s'élevait à **77 142 487 euros** contre 72 759 373 euros en 2022.

DETTES	2023	2022	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 032 093	7 670 305	- 638 212
Dettes fiscales et sociales	3 331 953	3 230 835	101 118
Autres dettes	313 141	314 256	- 1 115
Produits constatés d'avance	66 465 301	61 543 978	4 921 323
TOTAL	77 142 488	72 759 374	4 383 114

Elles sont constituées des **dettes fournisseurs et fiscales à régler à court terme pour 10,6M€ (contre 11,2M€ en 2022)** ainsi que pour **66,5M€** (contre 61,5M€ en 2022) des **produits constatés d'avance** (PCA) inscrits à hauteur des engagements pluriannuels contractualisés des financeurs.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les produits constatés d'avance sont en augmentation passant de 61,5M€ en 2022 à **66,5M€** en 2023 traduisant ainsi les financements sur projets remportés sur l'année tant sur le plan national qu'eupéen (+5M€, soit une augmentation de 8% d'engagements pluriannuels supplémentaires).

Les dettes fournisseurs sont en diminution de 7,7M€ en 2022 à 7M€ en 2023, traduisant l'amélioration des délais de paiement. Le volume des factures non parvenues est en nette augmentation passant de 2,7M€ à 3,4M€, mais circonscrites sur quelques opérations de reversements partenaires en lien avec les projets pluriannuels (1,6M€) et des opérations de travaux d'importance (0,6M€).

Les dettes sociales et fiscales augmentent naturellement avec l'augmentation des charges de salaires..

Produits constatés d'avance

Les dettes incluent **66 465 301 euros de produits constatés d'avance (PCA)** sur subventions, contributions et contrats industriels contre **61 543 978 euros** en 2022.

Ces PCA sont constitués des projets pluriannuels en cours ou nouvellement remportés qui n'ont pas encore donné lieu à leur intégrale exécution : programme de l'IHU subventionné par le PIA, nouveaux projets européens, les RHU 3, 4 et 5, projets sur appel d'offre générique ANR, grants privés, contributions financières internationales aux premiers rangs desquels The Mickael J Fox Foundation e General Atlantic).

Ce montant inclut **2,6M€ au titre de la subvention PIA-IHU demeurant à consommer** au titre de l'exercice 2024. Il est en nette diminution de 4,5M€ liée à la consommation sur l'exercice 2023.

Ce produit PIA-IHU a été majoré de **3M€ au titre de l'avance visant à l'accompagnement du programme de la future direction pour la mise en place de son équipe et de son projet scientifique** à compter de 2024 et dans le cadre de la future feuille de route 2025-2030.

Les autres montants significatifs des **PCA sur subventions publiques (47M€** versus 43M€ en 2022) sont liés aux projets financés appels à projets génériques de l'ANR (au nombre de 91 actifs en 2023 représentant 13,3M€), aux projets de recherche hospitalo-universitaire RHU 5 Coviféron (7,4M€), RHU4 Atraction (4,8M€), European Commission Theracil (4,6M€), BPI France Widget (4,1M€), European Commission EDITSCD (4M€), au DIM Thérapie génique (3,4M€), au label Carnot (2,5M€), European Commission HDM Fun (1,2M€), RHU3 C'il LICO (0,5€), au RHU4 Cosy (0,7M€), RHU Iris (0,7M€) ainsi qu'à 6 projets INCA (1,4M€).

Les **PCA sur contributions financières** s'élèvent à **2,8M€** dont Swiss Philanthropy Foundation (1,4M€), 5 projets financés par la Fondation de la recherche médicale (1,3M€), The Mickael J Fox Fundation (1,1M€), General Atlantic (0,6M€), MSD Avenir pour le projet DEVODECODE (0,4M€), Fondation Bettencourt Schueller & Helebor pour la Chaire Prelude sur la douleur de l'enfant (0,4M€), MSD Avenir pour le projet Immunoclone (0,4M€), Additional Ventures (0,5M€), Marigold Foundation-Cardiac Research (0,4M€).

Les **PCA sur contrats industriels** s'élèvent à **3M€** (sans compter 1,5M€ constitué dans le report à nouveau au titre des contrats clos). 33 contrats sont actifs financièrement en 2023 et 7 nouveaux contrats ont été conclus au cours de l'exercice, représentant 0,4M€ de PCA nouvellement constitués sur l'année.

Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Au sein des dettes fournisseurs, le volume des factures non parvenues est en nette augmentation passant de 2,7M€ à 3,4M€, mais circonscrites sur quelques opérations de reversements partenaires en lien avec les projets pluriannuels (1,6M€) et des opérations de travaux d'importance (0,6M€).

Les dettes sociales et des dettes fiscales s'élèvent à 3,3M€ et les autres dettes à 0,3M€.

Depuis 2022, demeure l'inscription d'une dette exceptionnelle liée au reversement vers une fondation dans le cadre du partage des produits générés par la vente d'une des œuvres mises aux enchères lors de la soirée de gala Heroes (200k€), en l'attente de la signature de la convention par les parties.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 032 093	7 032 093		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	1 561 710	1 561 710		
État et autres collectivités publiques	1 770 243	1 770 243		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	313 141	313 141		
TOTAL :	10 677 187	10 677 187		
TOTAL GÉNÉRAL	10 677 187	10 677 187		

Provisions sur l'ensemble des dettes

Parmi les dettes décrits au précédent paragraphe, certaines constituent des provisions de charges à payer. Ces provisions sont stables par rapport à 2021 :

- Des factures non parvenues à hauteur de 3,4M€,
- Des dettes fiscales et sociales pour 0,9M€.

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 415 412
Dettes fiscales et sociales	898 418
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	45 316
TOTAL	4 359 146

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Le compte de résultat 2023 retrace l'ensemble des flux qui modifient positivement ou négativement la situation financière d'Imagine en 2023, retraçant les produits qui génèrent de la richesse et les charges qui viennent la réduire en permettant l'activité de l'Institut.

L'excédent est de, en 2023, **16 310 euros** contre **5 219 493 euros** en 2022 (2,5M€ en 2021, 3M€ en 2020, 122 k€ en 2019 et 970 k€ en 2018).

COMPTÉ DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	%
Total Produits	49 844 347 €	41 338 267 €	21%
Total Charges	49 828 037 €	36 118 774 €	38%
Résultat	16 310 €	5 219 493 €	-100%

1. Produits d'exploitation

Au 31 décembre 2023, le montant total des produits d'exploitation s'élève à **48 386 551 euros** contre **40 221 844 euros** en 2022, en progression de 16%.

Après neutralisation des reprises de fonds dédiés acquis les années antérieures, la progression des produits d'exploitation atteint 4% sur l'exercice 2023, tirée principalement par les contributions financières (+2,2M€ soit +81% sur les soutiens des fondations et associations) et les subventions publiques d'exploitation (+2,1M€ soit +12%). Les autres produits demeurent au global stables (stabilité des contrats industriels de recherche translationnelle).

Il est à noter deux éléments exceptionnels au sein de ces produits d'exploitation : 1,189M€ au titre des redevances de licences dans le cadre du projet avec Qed Bridge Bio (permettant une progression du chiffre d'affaires malgré l'absence d'opérations de ventes de charité en 2023, le gala Heroes se tenant en 2022 et en 2024) et 0,7M€ actant l'apurement du litige au titre du contentieux fiscal.

L'augmentation de ces produits traduit la forte dynamique de l'institut, particulièrement sur les projets scientifiques fléchés (+20%) que ce soit ceux activés aux cours de l'année ou ceux constitués en fonds dédiés.

	2023		2022		Variation 2023/2022	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Chiffres d'affaires	4 699 340 €	10%	4 441 191 €	11%	258 148 €	6%
<i>dont revenus exceptionnels de brevets</i>	1 189 805 €					
Subventions d'exploitation	19 200 620 €	40%	17 130 329 €	43%	2 070 291 €	12%
Contributions financières	4 872 653 €	10%	2 687 163 €	7%	2 185 490 €	81%
Transferts de charges	2 110 842 €	4%	1 497 424 €	4%	613 418 €	41%
<i>dont reprise de provision pour litige</i>	702 552 €					
Dons et générosité du public	8 057 734 €	17%	11 513 819 €	29%	- 3 456 085 €	-30%
Autres produits d'exploitation	300 €	0%	3 348 €	0%	- 3 048 €	-91%
<i>sous-total hors Chiffres d'affaires</i>	34 242 149 €	71%	32 832 083 €	82%	1 410 067 €	4%
Total produits d'exploitation (hors utilis° FD)	38 941 489 €	80%	37 273 274 €	93%	1 668 215 €	4%
Utilisation des fonds dédiés	9 445 062 €	20%	2 948 570 €	7%	6 496 491 €	220%
Total produits d'exploitation	48 386 551 €	100%	40 221 844 €	100%	8 164 707 €	20%
Total produits d'exploitation (hors éléments exceptionnels)	46 494 193 €	96%	40 221 844 €	100%	6 272 349 €	16%

Les subventions publiques

Les subventions publiques atteignent **19,2M€ en 2023** versus 17,1M€ en 2022, en progression de 12% du fait de l'accélération du rythme d'avancement des projets d'envergure financés par les programmes RHU (recherche hospitalo-universitaire) des vagues 3, 4 et 5 (4,5M€ soit +1M€), fonds européens (3,5M€, soit +1,3M€), de la montée en puissance des résultats aux appels à projets génériques de l'ANR (3,3M, soit +1,3M€) et malgré la diminution de la consommation sur les fonds du DIM Thérapie Génétique (1,1M€, soit -0,1M€) en cours de clôture.

Le montant présenté à l'ANR à l'éligibilité de la subvention PIA-IHU est porté à 4,5M€ (contre 6,6M€ en 2022). S'y ajoute un montant de 0,7M€ au titre de l'abondement Carnot (InnoGrants, intéressement des laboratoires et professionnalisation de la gestion des partenariats avec le monde socio-économique).

Les contributions financières

Cette catégorie de ressources regroupe les financements d'organismes privés à but non lucratif qui figuraient avant 2020 en dons et en subventions d'exploitation. Elles sont présentées plus bas avec les ressources issues de la générosité du public qu'elles viennent compléter.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comptabilise les contrats de collaboration industrielle, les prestations de services à destination des partenaires privés (contrats industriels, facturation du centre de séminaires et hébergement d'industriels) ainsi que les prestations réalisées par les plateformes *Imagine* (particulièrement Single Cell, Génomique, Base de données et IRM3T).

Au 31 décembre 2023, le montant de ces **prestations** s'élevait à **4 699 340 euros** contre 4 441 191 euros en 2022.

Leur progression est celle des contrats industries **contrats industriels pré-cliniques et de recherche clinique (2,4M€ en 2023** versus 1,7M€ en 2022 et 1,3M€ en 2021), l'inscription comptable de ces derniers s'établissant au regard du rythme d'avancement des projets. Ce montant est spécifiquement augmenté par la reconnaissance des produits sur contrats clos à hauteur de 0,7M€.

La facturation des contrats industriels s'élève à 1,5M€ en 2023, en diminution par rapport aux années précédentes (2021 et 2022 à 2M€). Les produits constatés d'avance sur contrats industriels se stabilisent à 2,9M€, sans compter les produits des contrats clos intégrés au report à nouveau pour 0,7M€.

La progression du chiffre d'affaires est également liée à la recette exceptionnelle constatée au titre des redevances de licences en lien avec le projet Qed Bridge Bio (1,2M€) venant en grande partie compenser la recette exceptionnelle 2022 liée au gala Heroes (1,4M€ au sein du chiffres d'affaires 2022).

Les recettes liées aux **redevances d'occupation** (127k€ au titre hébergements industriels et gestion du centre de séminaire) sont globalement en diminution de 42% (report de facturation du loyer d'une start-up hébergée).

Enfin, les **recettes de plateformes (0,8M€** soit -0.2M€) sont en diminution concernant la facturation aux clients externes, seule visible au compte de résultat. Les plateformes ont au total généré **2,8M€** de recettes externes et internes (tant sur les projets gérés par la fondation que ceux dont les financements sont portés par les autres institutions fondatrices), soit +46% d'augmentation. Ainsi, elles constituent un nouvel enjeu majeur, de suivi financier et de modélisation tarifaire, pour le budget de l'Institut.

Ressources liées à la générosité du public et contributions financières

Les ressources liées aux dons, mécénats et contributions financières d'organismes à but non lucratif sont en retrait du fait que l'année 2023 soit une année hors Gala Heroes. Toutefois, neutralisation faite de la levée Heroes 2022, l'augmentation des ressources de la générosité du public et des organismes à but non lucratif est significative, atteignant +25%.

	2023		2022		Variation 2023/2022	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Dons manuels	2 728 734 €	21%	6 654 919 €	47%	- 3 926 185 €	-59%
Mécénats	5 297 000 €	37%	4 821 400 €	34%	475 600 €	10%
Legs et assurances Vie	32 000 €	0%	37 500 €	0%	- 5 500 €	-15%
Générosité du public (I)	8 057 734 €	57%	11 513 819 €	81%	- 3 456 085 €	-30%
Grants privés	1 570 278 €	11%	816 325 €	6%	753 953 €	92%
Contributions financières des OBSL hors grants privés (IV)	2 526 795 €	18%	1 433 540 €	10%	1 093 256 €	76%
Mécénats industriels	737 260 €	5%	137 056 €	1%	600 204 €	438%
Autres grants privés	38 320 €	0%	300 242 €	2%	- 261 922 €	-87%
Contributions financières (II)	4 872 653 €	34%	2 687 163 €	19%	2 185 491 €	81%
GP et Contributions financières des OBSL (III) = (I) + (II)	12 930 387 €	91%	14 200 982 €	100%	- 1 270 594 €	-9%
GP et Contributions financières des OBSL - Fundraising (V) = (III) + (IV)	10 584 529 €	82%	12 947 359 €	91%	- 2 362 829 €	-18%
Heroes	129 149 €	1%	4 564 600 €	32%	- 4 435 451 €	-97%
GP et Contributions financières des OBSL - Fundraising Hors Heroes	10 455 381 €	81%	8 382 759 €	59%	2 072 622 €	25%

La diminution faciale des ressources liées à la générosité du public (5,1M€ versus 11,5M€ en 2022) est circonscrite à l'effet Gala Heroes.

Ces ressources sont aussi constituées, à 37%, des **engagements contractuels des mécènes** inscrits en comptabilité pour leur montant pluriannuel (5,3M€ versus 4,8M€ en 2022) venant principalement financer l'apprentissage fédéré (2,3M€), les chaires de professeurs juniors (2,3M€) et le projet scientifique relatif aux ciliopathie (0,2M€).

Les **grands donateurs** se sont de nouveau mobilisés sur l'année 2023 à titre personnel (étant entendu que beaucoup privilégient de plus en plus les fondations et les fonds de dotation comme véhicule cf. infra) soit 1,7M€ de dons privés de ces derniers, dont 1,4M€ de dons non fléchés venant financer la feuille de route stratégique (versus 1,1M€ 2021 soit une augmentation de 27%).

Enfin, le **marketing** direct se stabilise à même hauteur que l'année 2022, soit 0,8M€.

Les **contributions financières** sont celles des organismes à but non lucratif (associations, fondations ou fonds d'entreprises telles la Fondation du Roi Baudouin ou General Atlantic) et deviennent de plus en plus le véhicule des dons pour les grands donateurs pour déployer des soutiens institutionnels ou sur programmes ciblés.

Elles sont en forte augmentation (**4,9M€** versus 2,7M€ en 2022), la dynamique étant tirée par les financements collectifs au bénéfice du projet de l'institut (1M€, non fléchés ou en soutien de programmes collectifs de la feuille de route stratégique de l'IHU).

Les ressources liées aux appels à projets de fondation privées remportées par les équipes progressent également (1,6M€ versus 1,1M€ en 2022, soit + 23%).

Enfin, le mécénat industriel est en progression du fait du rythme d'exécution des projets financés par MSD Avenir (Devodecode et Immunoclone).

2. Charges d'exploitation

Au 31 décembre 2023, le montant total des charges d'exploitation s'élevait à **49 825 226 euros** versus 36 114 836 euros en 2022 (en progression de 38%, pour la deuxième année consécutive).

Contrairement à l'année 2022 dont l'augmentation était tirée par la progression des reports en fonds dédiés, 2023 est marqué par une augmentation générale de toutes les charges.

Hors dotations aux fonds dédiés, la progression des charges d'exploitation sur deux exercices, 2022 et 2023, est de **12,9M€** soit **+36%**.

Charges d'exploitation

	2023		2022		Variation 2023/2022	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Achats de marchandises	4 977 078 €	10%	3 427 407 €	9%	1 549 671 €	45%
Autres achats et charges externes	8 938 007 €	18%	6 330 299 €	18%	2 607 708 €	41%
Aides financières	6 514 023 €	13%	4 343 695 €	12%	2 170 328 €	50%
Impôts, taxes et versements assimilés	560 122 €	1%	442 381 €	1%	117 741 €	27%
Salaires et traitements	9 436 756 €	19%	7 373 899 €	20%	2 062 857 €	28%
Charges sociales	3 607 176 €	7%	2 723 387 €	8%	883 788 €	32%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 800 992 €	4%	1 743 576 €	5%	57 416 €	3%
Dotations aux provisions	74 375 €					
Reports en fonds dédiés	13 683 278 €	27%	9 445 062 €	26%	4 238 216 €	45%
Autres charges	233 418 €	0%	285 129 €	1%	- 51 711 €	-18%
Total Charges d'exploitation	49 825 226 €	100%	36 114 836 €	100%	13 710 390 €	38%
Total Charges d'exploitation Hors Reports sur FD	36 141 948 €	73%	26 669 774 €	74%	9 472 174 €	36%

L'augmentation des charges est liée à la **croissance des contrats hébergés** sur subventions publiques ou recherche partenariale avec le monde socio-économique qui représentent une part croissante du budget soit 49% des charges d'exploitation (vs 43% en 2022) et sont en augmentation de **+6M€** (+55%), dont **+2,2M€** au titre des versements aux partenaires des consortiums sur financements RHU et grants européens).

En incluant les versements partenaires, la croissance des contrats et grants hébergés est concentrée sur 13 projets. Les nouveaux projets tels que Theracil financé par la commission européenne (+2,8M€), le projet financé par General Atlantic (+0,7M€), ceux financés par The Michael J Fox Foundation (+0,3M€) et the EB Research partnership (+0,2M€) expliquent 85% de cette augmentation. Le reste de l'accélération est porté par les projets déjà en cours comme le RHU5 Coviféron (+0,9M€), l'accélération du projet DEVODECODE en cours de finalisation et financé par MSD Avenir (+0,3M€), la continuité des RHU Atraction (+0,2M€) et Iris (0,2M€) ainsi que le projet Immunoclone financé par MSD Avenir (0,2M€).

Les dépenses exécutées par la Fondation au titre des programmes de travail de la **feuille de route stratégique** de l'IHU, sont fondées sur les **financements de la subvention PIA-IHU et de la générosité du public mais également sur les grants transversaux**.

Sur les programmes de travail de la feuille de route stratégique, les principales augmentations sont liées :

- aux dépenses de plateformes (4,9M€, +1,1M€) particulièrement la génomique (+450k€), le Lab Tech Single Cell (+248k€) et les dépenses afférentes à l'exploration et exploitation des données (208k€),

- à la très forte dynamique des programmes de recherche sur appel à projet Imagine soit 1,6M€ +608k€ pour le programme WP05 – ressourcement scientifique avec le plein effet de l'intégration de la nouvelle équipe de Michela Deleidi (232k€), des pérennisation en CDI du pool Ingénieurs sur ressources propres pour les laboratoires (+253k€), l'accélération de l'exécution des Innogrant (+117k€) et des CrossLab (+42k€), le recours aux dispositifs temps protégés et fil de l'eau (76k€) et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs comme l'intéressement Carnot au bénéfice des laboratoires (31k€) et les packages des Theme Leader (+22k€) ; Seul le programme Springboard est en retrait par rapport à 2022 (-18k€),
- A la pleine exécution des programmes de formation par et à la recherche à hauteur des bourses prévues (+15k€) ainsi qu'au développement du programme BioEntrepreneur (+67k€),
- A l'activité des projets en Sciences Humaines et Sociales, en légère hausse (+7%).

Il est aussi à noter une augmentation des dépenses relatives aux fonctions supports (+17%), actant de la continuité de l'accompagnement nécessaire des différents services (notamment innovation et valorisation, ressources humaines, finances, levée de fonds, gestion des laboratoires et communication).

Au total, les **dépenses de personnel** s'élèvent à **13,6M€** (versus 10,5M€ en 2022), charges et taxes incluses. Elles croissent de 30% en 2023. Cette croissance est celle des recrutements sur projets de la feuille de route de l'IHU (+30%), et notamment liée i) aux développements des plateformes et des équipes travaillant sur l'exploration et l'exploitation des données, ii) aux augmentations sur les programmes de formation (PhD International, PhD Thesis Award, MD-PhD), iii) à la dynamique de recrutement sur les programmes CrossLab et Innogrant, iv) au recrutement de personnels sur les fonctions supports.

Il est important de préciser que les dépenses de personnels des programmes de la feuille de route financées par un contrat hébergé spécifique sont de plus en plus importantes, passant à 12% en 2023 contre 10% en 2022 et 4% seulement en 2021.

Les **consommables et services** sont en progression de 37%, tirés par les dépenses sur contrats hébergés (+80%) et les projets de la feuille de route de l'IHU (+17%).

Les **amortissements** sont stables (+3%). Les investissements 2023 donneront leur plein effet sur cette catégorie de charges en 2024.

La **progression des dotations aux fonds dédiés** (+4,2M€) est principalement liée aux deux dons canadiens d'envergure visant le financement des projets d'apprentissage fédéré (2,3M€) et les chaires de professeurs juniors (2,3M€).

3. Autres achats et charges externes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à **61 137 euros** versus 36 338 euros en 2022 :

- Honoraires afférents à la certification des comptes, soit 47 553 euros,
- Services autres que la certification des comptes (SACC) soit 14 183 euros en 2023 au titre des certifications spécifiques des subventions PIA-IHU et PIA-RHU,

4. Traitement comptable de l'aide ANR

Au titre du programme investissement d'avenir, l'ANR a accordé à l'Institut hospitalo-universitaire *Imagine*, au nom et pour le compte de l'Etat, une aide constituée de :

- 6 325 868 € de dotation consommable versée en 2011 en une seule fois,
- 58 403 295 € de montant provisionnel d'intérêts générés par le placement de la dotation non consommable et versée annuellement conformément au calendrier de versement contractualisé. La dotation consommable et les intérêts générés sur la dotation non consommable sont gérés depuis le bilan 2020 au passif du bilan. Ils sont repris au fur et à mesure de la consommation des crédits, telle que déclarée à l'agence nationale pour la recherche chaque année,
- 17 000 000 € de dotation au titre du PIA II contractualisée en mars 2020 et dont le versement est soumis à un calendrier défini sur 2020-2025.

Les sommes à recevoir sont traitées à l'actif, en produits à recevoir, et les sommes restantes à consommer sont inscrites au passif, en produits constatés d'avance.

Au cours de l'exercice 2023, **3 400 000 euros** ont été encaissés au titre du PIA en cours. 3 000 000 euros ont aussi été contractualisés en avance de la nouvelle labellisation de l'IHU afin d'accueillir l'équipe de la nouvelle directrice elect.

Le compte de résultat 2022 reconnaît **4 458 757 euros en produits d'exploitation** au titre de la tranche 2023 de la subvention couvrant les dépenses éligibles dûment présentées à validation par l'ANR.

Les produits constatés d'avance à fin 2023 s'élèvent au passif du bilan à **2 565 555 euros** au titre de la totalité de l'aide contractualisée demeurant à consommer sur 2024, ainsi que les 3 millions contractualisés en avance pour soutenir l'arrivée de la directrice elect.

5. Résultat financier

	2023	2022
Charges financières	2 590 €	3 804 €
Différences négatives de change	2 590 €	3 804 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	553 484 €	35 548 €
Autres intérêts et produits assimilés	549 423 €	34 735 €
Différences positives de change	4 061 €	814 €

6. Résultat exceptionnel

	2023	2022
Charges exceptionnelles	221 €	135 €
Pénalités, amendes	221 €	135 €
VNC d'éléments d'actifs cédés		
Dotations aux amortissements exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	904 332 €	1 080 875 €
Produits d'exercices antérieurs		
Quote-part subventions invest.	904 332 €	1 080 875 €
Autres produits exceptionnels		

Notes – Autres informations

Informations sociales

Ventilation des effectifs au 31 décembre et en moyenne sur l'exercice 2023 :

TOTAL ETP - hors M&D, Bénévoles, Apprentis, Stages, Conventions d'accueil	2022	2023	Variation 2023/2022	
EFFECTIF au 31/12	187,0	227,0	39,96	21%
dont Femmes	119,4	146,0		
dont Hommes	67,6	81,0		
EFFECTIF moyen sur l'année au 31/12	173,1	212,4	39,38	23%
dont Femmes	109,3	137,5		
dont Hommes	63,7	74,9		

TOTAL ETP - avec M&D, Bénévoles, Apprentis, Stages, Conventions d'accueil	2022	2023	Variation 2023/2022	
EFFECTIF au 31/12	220,5	263,3	42,80	19%
dont Femmes	141,9	171,3		
dont Hommes	78,6	92,0		
EFFECTIF moyen sur l'année au 31/12	214,1	254,1	40,00	19%
dont Femmes	135,8	164,3		
dont Hommes	78,3	89,8		

La Fondation emploie 227 ETP au 31/12/2023 en nette augmentation (+21%) :

- 20% au titre des plateformes technologiques et de recherche clinique (Programme IHU WP1, WP2, WP3, WP4, contre 21% en 2022 et 23% en 2021),
- 8% au sein des laboratoires (Programme IHU WP5, contre 9% en 2022 et 8% en 2021),
- 9% sur les programmes de formation par et à la recherche (Programme IHU WP6, contre 10% en 2022 et 9% en 2021)
- 0.1% sur le programme sciences humaines et sociales (Programme IHU WP7, contre 2% en 2022 et 1% 2021)
- 20% au titre des services support et de transfert de technologie (Programme IHU WP8 – 17% en 2022 et 2021)
- 40% sur contrats hébergés (industriels et Grants fléchés WP9, contre 36% en 2022 et 37% en 2021),
- 4% au titre de l'exploitation du bâtiment et de ses infrastructures techniques et informatiques (WP10 – contre 5% en 2022 et 4% en 2021).

Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Les deux plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Imagine sont le président du Conseil d'administration et le Trésorier. Ils n'ont perçu, comme l'ensemble des membres, aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature.

COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES

La fondation fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Conformément aux articles 432-2 et 432-17 du NRC 2018-06, la dernière partie des annexes des comptes annuels constituent en la **présentation d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte emploi ressources**.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et par destination (CROD) ont fait l'objet de décision en conseil d'administration et sont présentées ci-après.

Principes généraux d'établissement

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte emploi ressources (CER).

Le CROD est un document mis en place par le NRC 2018-06, produit à compter des comptes au 31/12/2020. Il est établi à partir des données comptables arrêtées au 31/12/2023. Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'institut et se présente en deux parties. La première partie présente l'intégralité des ressources et des charges de l'institut et la seconde partie détermine l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Les missions sociales d'*Imagine* sont la recherche, les soins innovants, l'enseignement, la formation, la communication scientifique et le transfert de technologie.

Concernant le CROD :

Le CROD distingue trois catégories de ressources :

1. Les **produits liés à la générosité du public**, présentés strictement et conformément au NRC 2018-06.
 - Les dons et mécénats sont ceux des personnes privées physiques ou morales (excluant pour ces dernières, les organismes à but non lucratif),
 - Le mécénat est distingué en ce que les fonds ont fait l'objet d'une contractualisation avec le mécène,
2. Les **produits non liés à la générosité du public** sont de deux ordres :
 - Les contributions financières, il s'agit des fonds perçus d'organismes à but non lucratifs (associations, fondations et fonds de dotation), une partie de ces fonds était traditionnellement considérée comme du mécénat ou des dons dans les comptes de la Fondation,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** recouvrent les autres recettes d'exploitation qui n'appartiendraient ni aux deux catégories précédentes ni aux subventions et autres concours publics (contrats industriels, recettes de plateformes, transferts de charges),
3. Les **subventions et autres concours publics** (tous concours apportés par des personnes publiques).

Le CROD distinguent les types d'emplois suivants :

- Les **missions sociales** relatives aux dépenses concourant directement aux activités scientifiques de l'institut, conformément à son objet social,
- Les **frais de recherche de fonds liés à la générosité du public**,
- Les **frais de recherche d'autres fonds**, nouvelle catégorie que les documents comptables précédents ne distinguaient pas,
- Les **frais de fonctionnement**.

Ces quatre lignes de dépenses sont déterminées de manière analytique et comptablement poste par poste.

L'affectation des charges de personnel a été établie par répartition fine des personnels, pour tout ou partie de leur temps de travail, aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement.

Les frais d'exploitation du bâtiment ont été affectés aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement, au regard des effectifs temps plein valorisés pour chacune de ces missions.

Concernant le Compte Emploi – Ressources

Le Conseil d'Administration a décidé que les ressources issues de la générosité du public seraient affectées par ordre de priorité, sauf affectation particulière du donateur :

- a. Aux missions sociales, à hauteur de 90 %,
- b. Aux frais de fonctionnement, à hauteur de 5 %,
- c. Aux frais de recherche de fonds, à hauteur de 5 %.

Ce principe doit évoluer pour le bilan 2023. Il est demandé au Conseil d'Administration de voter en faveur d'une nouvelle répartition visant à garantir une meilleure couverture des activités des fonctions supports, essentielles au professionnalisme de la gestion des fonds et à l'accompagnement des projets dans l'ensemble de leurs dimensions. Il est ainsi proposé que les ressources issues de la générosité du public soient affectées par ordre de priorité, sauf affectation particulière du donateur :

- a. Aux missions sociales, à hauteur de 80 %,
- b. Aux frais de fonctionnement, à hauteur de 10 %,
- c. Aux frais de recherche de fonds, à hauteur de 10 %.

Les ressources issues de la générosité du public au sens comptable (hors contributions financières des OBNL) s'élèvent à **15,5M€** en 2023 dont 8,1M€ de dons, legs et mécénat de l'année en cours et 7,5M€ de reprises sur fonds dédiés des ressources antérieures issues de la générosité du public.

Ces ressources viennent financer les **missions sociales** à hauteur de **3 218 544 euros**. **Au premier rang de ces dernières figure pour 1 866 196 euros la couverture des missions collectives** (programmes stratégiques de la feuille de route de l'IHU) non couvertes par la subvention de l'IHU au titre du PIA ou les autres subventions publiques collectives (dont Carnot). Elles couvrent par ailleurs l'exécution en 2023 des **projets de recherche spécifiques** pour **1 352 348 euros** (dons et mécénats fléchés).

Elles couvrent également les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement de l'institut pour 0,8M€.

Enfin, **11 502 358 euros** ont été constitués en fonds dédiés à la fin de l'exercice pour utilisation les années futures au titre des projets de recherche spécifiques à financement fléché.

Modalités de passage des comptes annuels au CROD et au CER

1. Calcul du solde de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a nécessité la mise en place d'un calcul afin de redéfinir le solde de ressources liées à la générosité du public en début d'exercice. Ce calcul a été effectué en conformité avec l'article 432-19 précisant que « le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs. »

En raison du modèle économique de la fondation, il a été considéré que le montant des fonds propres constitué par des ressources issues de la générosité du public et que les immobilisations financées par des fonds issus de la générosité du public étaient nulles. Ainsi, le solde initial de ressources issues de la générosité du public s'élève à 0 €.

2. Le CROD

Partie A – Produits et charges par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC				
1.1. Cotisations sans contrepartie				
1.2. Dons, legs et mécénat	8 057 734 €	8 057 734 €	11 513 819 €	11 513 819 €
- Dons manuels	2 728 734 €	2 728 734 €	6 654 919 €	6 654 919 €
- Legs, donations et assurance-vie	32 000 €	32 000 €	37 500 €	37 500 €
- Mécénat	5 297 000 €	5 297 000 €	4 821 400 €	4 821 400 €
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	- €			
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	11 534 066 €		8 560 178 €	
2.1. Cotisations sans contrepartie	- €			
2.2. Parrainage des entreprises	- €			
2.3. Contributions financières sans contrepartie	4 872 653 €		2 687 163 €	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	6 661 413 €		5 873 015 €	
	- €			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	20 104 932 €		18 211 204 €	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	702 552 €		104 496 €	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	9 445 062 €	7 467 803 €	2 948 570 €	1 490 789 €
TOTAL	49 844 347 €	15 525 537 €	41 338 267 €	13 004 608 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France	31 286 637 €	3 218 544 €	22 951 856 €	4 983 124 €
- Actions réalisées par l'organisme	25 121 722 €	3 218 544 €	19 006 784 €	4 983 124 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	6 164 915 €		3 945 072 €	
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 691 538 €	402 318 €	1 581 406 €	276 840 €
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 229 352 €	402 318 €	1 393 918 €	276 840 €
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	462 186 €		187 488 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 166 584 €	402 318 €	2 140 450 €	276 840 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6 - REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	13 683 278 €	11 502 358 €	9 445 062 €	7 467 803 €
TOTAL	49 828 037 €	15 525 537 €	36 118 774 €	13 004 608 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	16 310 €	- €	5 219 493 €	- €

Partie B – contributions volontaires en nature

B - Contributions volontaires en nature	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	- €	- €	16 257 €	16 257 €
- Prestations en nature	406 833 €	406 833 €	2 703 525 €	2 703 525 €
- Dons en nature	20 040 €	20 040 €	50 776 €	50 776 €
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	426 873 €	426 873 €	2 770 558 €	2 770 558 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	- €	- €	16 257 €	16 257 €
- Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	371 227 €	371 227 €	2 741 851 €	2 741 851 €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	55 646 €	55 646 €	12 450 €	12 450 €
TOTAL	426 873 €	426 873 €	2 770 558 €	2 770 558 €

Le temps des bénévoles a été valorisé conformément à la réglementation.

Par ailleurs, des dons en lien avec les missions sociales ont été valorisés.

Présentation des ressources

- **Les Ressources collectées auprès du public**, pour un total de **8 057 734 euros** (versus 11 513 819 euros en 2022), sont composées de trois lignes :
 - Les dons manuels, pour un total de **2 728 734 euros** versus 6 654 919 euros en 2022,
 - Mécénat, pour un montant de **5 297 000 euros** versus 4 821 400 euros en 2022,
 - Legs et donations et assurances vie pour 32 000 euros versus 32 000 euros en 2022.

- Les **Produits non liés à la GP** sont de trois ordres :
 - **Les Subventions et autres concours publics** se composent notamment des fonds IHU et autres subventions publiques ANR et Région Ile de France pour un montant de **20 104 932 euros** (versus 18 211 204 euros en 2022),
 - Les **Contributions financières** pour un montant total de **4 872 653 euros** (versus **2 687 163 euros** en 2022). Elle regroupe les fonds d'associations, de fonds de dotation et des fondations,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** pour un montant de **6 661 413 euros** (versus 5 873 015 euros en 2022). Ils sont constitués des produits des prestations de service, ventes, et transferts de charges d'exploitation.

Le total des ressources de l'exercice hors fonds dédiés inscrit au compte de résultat est donc de **40 399 285 euros** (versus 38 389 697 euros en 2022) auxquels s'ajoute le report des ressources affectées non utilisées sur les exercices précédents 9 445 062 euros (versus **2 948 570 euros** en 2022, soit un total général de **49 844 347 euros** (versus 41 338 267 euros en 2022).

Présentation des emplois

Les emplois présentent un montant total général de **49 828 037 euros** (versus 36 118 774 euros en 2022). Le CROD relate l'excédent dégagé. Le CER ne dégage aucun excédent.

Les emplois totaux sont consacrés à :

- **91%** aux missions sociales (incluant la constitution de fonds dédiés) versus **88%** en 2021,
- **3%** aux frais de recherche de fonds qui se décomposent en deux blocs (frais de recherche de fonds liés à la GP pour 2% et frais de recherche d'autres fonds pour moins de 1%), à l'identique de 2022,
- **6%** consacrés à l'ensemble des frais de fonctionnement à l'identique de 2022.

Les missions sociales (hors fonds dédiés) s'élèvent à **36 144 759 euros** (versus **22 951 856 euros** en 2022 soit +36%). Ce montant est obtenu par le retraitement en comptabilité des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat et affectés aux missions sociales.

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **13 683 278 euros** (versus **9 445 062 euros** en 2022).

3. Le Compte Emploi – Ressources

Le Compte Emploi-Ressources (CER) présente l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Le CER 2023 ne dégage aucun excédent. Il est présenté en conformité des préconisations d'utilisation votées par le Conseil.

11 502 358 euros de fonds dédiés sont constitués sur les ressources issues de la générosité du public sur l'année 2023 (versus **7 467 803 euros** en 2022)

COMPTE EMPLOI RESSOURCES 2023					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	3 218 544 €	4 983 124 €	1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	3 218 544 €	4 983 124 €	1.2. Dons, legs et mécénat	8 057 734 €	11 513 819 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		- €	- Dons manuels	2 728 734 €	6 654 919 €
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	32 000 €	37 500 €
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	5 297 000 €	4 821 400 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	402 318 €	276 840 €			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	402 318 €	276 840 €			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		- €			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	402 318 €	276 840 €			
TOTAL EMPLOIS	4 023 180 €	5 536 805 €	TOTAL RESSOURCES	8 057 734 €	11 513 819 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	11 502 358 €	7 467 803 €	3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 467 803 €	1 490 789 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	15 525 537 €	13 004 608 €	TOTAL	15 525 537 €	13 004 608 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00 €	
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		- €
			Impact application du nouveau règlement comptable		- €
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022	2023	2022	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0 €	16 257 €	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	426 873 €	2 719 782 €
- Réalisées en France	0 €	16 257 €	- Bénévolat		16 257 €
- Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature	406 833 €	2 703 525 €
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	371 227 €	2 741 851 €	- Dons en nature	20 040 €	50 776 €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	55 646 €	12 450 €			
TOTAL	426 873 €	2 770 558 €	TOTAL	426 873 €	2 770 558 €
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2023	2022			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 467 803 €	1 490 789 €			
(-) Utilisation	- 7 467 803 €	- 1 490 789 €			
(+) Report	11 502 358 €	7 467 803 €			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	11 502 358 €	7 467 803 €			